

République Française  
Département de l'Aveyron  
Commune du Viala du Tarn

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020**

**Ordre du jour :**

- Election du Maire
- Fixation du nombre des Adjointes
- Lecture de la charte de l'Elu local
- Versement des indemnités de fonction au Maire
- Versement des indemnités de fonction aux adjoints
- Délégations du Conseil consenties au Maire (29)
- Désignation des délégués du Conseil aux différents organismes externes obligatoires
- Désignation des membres du Conseil aux différentes commissions obligatoires
- Désignation des membres du Conseil aux différentes commissions facultatives

**Membres présents :**

Michel HERAUD Maire sortant, Martine WILLAUME secrétaire de Mairie

Les 15 conseillers entrants : Rémi BARDY, Sylviane CALMELS, Francis CASTELBOU, Anne-Marie CLUZEL, Maxime CONSTANS, Gérard DESCOTTE, Albert FABRE, Sébastien GAYRAUD, Michel HERAUD, Franck LAFUENTE, Marie-Hélène LE MERRE, Nadine MALAVAL, Daniel SENEGAS, Mikael THOMAS, Ange VIALE

**Début de séance :** 20h30

La séance est introduite par Michel HERAUD, qui fait l'appel des 15 conseillers nouvellement élus, et vérifie leur présence.

Secrétaire de séance : Sébastien GAYRAUD

### **1 - Election du maire**

La présidence de la réunion est confiée à Gérard DESCOTTE, doyen des conseillers municipaux. Après avoir énoncé le nom des membres élus du nouveau conseil municipal, il rappelle quelques précisions concernant les conditions à respecter pour l'élection d'un Maire. Gérard DESCOTTE fait appel à candidature pour la fonction de Maire. Gérard DESCOTTE se porte candidat.

Chaque membre du conseil Municipal est alors invité à se rendre dans l'isoloir afin de désigner le Maire, à bulletin secret.

Deux assesseurs sont désignés : Sylviane CALMELS et Daniel SENEGAS.

*Suite au dépouillement, Gérard DESCOTTE est proclamé Maire avec 14 voix pour, 1 bulletin blanc.*

### **2 - Fixation du nombre des adjoints**

La présidence de l'assemblée est alors confiée au nouveau Maire Gérard DESCOTTE. Il indique qu'il fixe à 4 le nombre des adjoints.

*Le nombre de 4 adjoints est adopté à l'unanimité, soit 15 voix pour.*

### **3 - Election des adjoints**

Le président de séance procède à l'élection des adjoints avec à chaque fois appel à candidature, vote à bulletin secret et dépouillement.

**1<sup>er</sup> adjoint** : Maxime CONSTANS est candidat.

*Après vote à bulletin secret, celui-ci est élu par 14 voix pour et 1 abstention.*

**2<sup>ème</sup> adjoint** : Michel HERAUD est candidat.

*Après vote à bulletin secret, celui-ci est élu par 13 voix pour et 2 abstentions.*

**3<sup>ème</sup> adjoint** : Nadine MALAVAL est candidate.

*Après vote à bulletin secret, celle-ci est élue par 14 voix pour et 1 abstention.*

**4<sup>ème</sup> adjoint** : Sylviane CALMELS est candidate.

*Après vote à bulletin secret, celle-ci est élue par 13 voix pour et 2 abstentions.*

### **4 - Lecture de la charte de l'Elu local**

Un exemplaire de la charte est remis à chacun des conseillers municipaux. Lecture en est faite en séance. Après lecture de la charte, il a été porté à l'attention de tous, le rôle des conseillers municipaux ainsi que des commissions à mettre en place.

### **5 - Indemnités Maire/Adjoints**

L'installation du Conseil Municipal s'est faite au 23 mai 2020.

Compte tenu de la population de la commune (531 habitants), l'indemnité des adjoints sera de 320.88 euros brut par mois, celle du maire étant fixée à 1205.71 euros brut par mois.

*Les indemnités sont soumises au vote du conseil et sont adoptées à l'unanimité.*

## **6 - Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Ces délégations sont au nombre de 29. Lecture en est faite en séance.

Les délégations au Maire sont mises au vote.

*Les délégations sont consenties à 14 voix pour et 1 abstention.*

## **7 - Désignation des délégués du Conseil aux différents organismes externes obligatoires**

- Délégués à la Communauté de Communes : par règlement le Maire Gérard DESCOTTE et le 1<sup>er</sup> adjoint Maxime CONSTANS sont désignés pour représenter la Commune de Viala-du-Tarn.
- Délégué au SIEDA : Ange VIALE est désigné délégué, Gérard DESCOTTE est désigné comme suppléant.  
*14 voix pour.*
- Délégué à la Défense : Marie-Hélène LE MERRE est désignée déléguée à la défense.  
*14 voix pour.*
- Délégué au Parc des Grands Causses (PNRGC) : Maxime CONSTANS est désigné délégué du Parc et Rémi BARDY est désigné suppléant.  
*14 voix pour.*
- Délégué au CNAS : Sylviane CALMELS est désignée déléguée au Centre National d'Action Sociale.  
*14 voix pour.*
- Déléguée à l'AGEDI et au SMICA : Gérard DESCOTTE est désigné délégué.  
*14 voix pour.*

## **Désignation des membres du Conseil aux différentes commissions obligatoires**

- CCAS : Gérard DESCOTTE, Marie-Hélène LE MERRE, Sylviane CALMELS, Nadine MALAVAL et Anne-Marie CLUZEL sont désignés membres du Centre Communal d'Action Sociale. *15 voix pour.*
- Commission Appels d'offres : Gérard DESCOTTE, Michel HERAUD (suppl. Sébastien GAYRAUD), Mickael THOMAS (suppl. Maxime CONSTANS) et Franck LAFUENTE (suppl. Francis CASTELBOU) sont désignés membres de la commission.  
*15 voix pour.*
- Commission de contrôle des listes électorales : Marie-Hélène LE MERRE est désignée à la Commission pour représenter le Conseil.

**Fin de séance : 22h30**

Le secrétaire de séance  
Sébastien GAYRAUD

Le Maire  
Gérard DESCOTTE